

VILLE DE MARGNY-Lès-Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>31 mars 2022</p>	<p>L'an deux mil vingt et deux, Le 07 avril 2022 à 19 heures 00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Marcel Guérin de la Ville, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>31 mars 2022</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 22</p> <p>VOTANTS : 28</p>	<p><i>ETAIENT PRESENTS :</i> Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BENHERRAT, HOUSIEAUX, LAMRHARI, VIERIN, DE PAUW, GILBERT, GUILLAUME-MONNERY Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, JOANNIN, PERON, CABADET, TILLY, LEONARD.</p> <p><i>ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :</i> Madame MAURY (pouvoir à Madame AUDINET) Madame BLANC (pouvoir à Madame CHOISNE) Madame BOURGNEUF (pouvoir à Monsieur CAPRON) Monsieur CRONIER (pouvoir à Monsieur DIAB) Madame LAHDI (pouvoir à Madame GUILLAUME-MONNERY) Monsieur ERNULT (pouvoir à Monsieur TILLY)</p> <p><i>ÉTAIT ABSENT :</i> Monsieur NORTON</p>
<p>Objet :</p> <p>8- Gratuité Médiathèque</p>	<p><i>ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION :</i> Monsieur MARIUS LE PRINCE, Directeur Général des Services,</p> <p>Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente séance.</p> <p>A l'unanimité, Madame Nidale LAMRHARI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.</p> <p>Ces formalités remplies...</p>

8. Gratuité Médiathèque

La Médiathèque propose actuellement la grille tarifaire suivante :

Tarifs d'abonnements actuels

	Adultes	Jeunes
Margnotins	3 €	Gratuit
Extérieurs	12 €	Gratuit

Est proposé envers le public adulte margnotin la gratuité de l'abonnement à partir de la rentrée 2022, à l'occasion des 20 ans de la Médiathèque, ceci afin de faciliter l'accès de tous à la Culture comme dans de nombreuses communes de France et compenser la perte de fréquentation subie pendant la période de crise sanitaire.

Actuellement la cotisation des adultes est de 3 € par an alors que celle des jeunes jusqu'à 25 ans est gratuite. La cotisation des adultes extérieurs resterait elle à 12€.

Cette gratuité interviendra à la rentrée scolaire 2022 à l'occasion des 20 ans de la Médiathèque.

Tarifs d'abonnements à partir du 1^{er} septembre 2022

	Adultes	Jeunes
Margnotins	Gratuit	Gratuit
Extérieurs	12 €	Gratuit

Vu l'avis de la Commission Finances,

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **Voter** la gratuité de la médiathèque pour l'ensemble des Margnotins à partir du 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Stéphanie DAUZAT, Adjointe au maire, chargée de la Culture et du Jumelage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE la gratuité de la médiathèque pour l'ensemble des Margnotins à partir du 1^{er} septembre 2022.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS
ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL